



Recommandation relative au Forum économique transfrontalier du 20 juin 2022 et à sa Déclaration finale

1. Contexte

A la suite de la résolution adoptée par le Comité de coopération transfrontalière (CCT) franco-allemand du 11 octobre 2021, un premier Forum économique transfrontalier (FET) s'est tenu le 20 juin 2022 à Strasbourg sur le thème de l'intégration économique des régions frontalières française et allemande inscrite dans le Traité d'Aix-la-Chapelle. Le Forum a été organisé à l'initiative des Conseillers du commerce extérieur, avec le soutien de la Préfecture de la Région Grand Est, des Agences de développement françaises, de la Banque Publique d'Investissement (BPI), des Chambres de commerce et d'industrie et des Chambres des métiers des deux pays ainsi que du Secrétariat commun du CCT ; il a réuni des acteurs économiques des régions frontalières des deux Etats.

Le FET a adopté une Déclaration concernant les mesures qui pourraient faire partie d'une stratégie franco-allemande d'intégration économique transfrontalière, qui devrait se baser sur l'attractivité des régions frontalières, la mobilité et la convergence économique et sociale. Selon cette Déclaration, les régions frontalières doivent être perçues et promues par la population, les entreprises et les instances politiques comme une unité transfrontalière (marketing territorial), en particulier en ce qui concerne les pays extra-européens; la politique d'aménagement du territoire devrait être étroitement coordonnée afin de développer des lignes directrices et des instruments communs ; les connaissances linguistiques et les compétences culturelles ou interculturelles seraient également un facteur important d'intégration.

La Déclaration souligne l'importance de la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires et des qualifications professionnelles, qui devrait être développée par la mise en place de cursus binationaux en concertation avec les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres des métiers. Une meilleure interconnexion des réseaux numériques et physiques est également jugée nécessaire, tant pour la mobilité des personnes que pour le transport des marchandises. Le FET estime que la construction de nouveaux ponts sur le Rhin est également indispensable à cet effet. En outre, le FET constate un manque d'information concernant les réglementations en vigueur (notamment les fonds européens) dans un contexte transfrontalier et les possibilités de financements transfrontaliers.

Il évoque l'impact négatif de la pandémie sur la mobilité et les relations économiques transfrontalières. Le FET réclame une amélioration rapide des règles administratives en matière de détachement, ainsi que la réduction des inconvénients induits par la fiscalité et la sécurité sociale, qui, selon lui, nuisent à l'intégration économique. L'imposition des indemnités de chômage partiel allemandes et les dispositions de travail à domicile pour les travailleurs frontaliers sont citées dans la Déclaration comme des problèmes concrets. Le FET plaide pour l'adoption d'un Code européen des affaires afin de surmonter les différences entre les deux systèmes juridiques et les obstacles qui en découlent. En ce

qui concerne le droit social et fiscal ainsi que les coûts de l'énergie, le FET réclame également un rapprochement, sans diminution des droits des travailleurs, dans le sens d'une convergence économique dont le CCT, le Conseil des ministres franco-allemand (CMFA) et l'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA) devraient faire une priorité.

Aux termes de sa Déclaration, le FET souhaite un partenariat durable avec le CCT et une responsabilité accrue du Secrétariat commun pour l'organisation d'un évènement similaire en 2023. Les propositions contenues dans la Déclaration doivent être portées à la connaissance du CMFA afin que celui-ci donne l'impulsion nécessaire à leur mise en œuvre. Le FET suggère que le CCT adopte une recommandation en ce sens et désigne des rapporteurs comme interlocuteurs permanents du FET. Le FET envisage de poursuivre les travaux de son Comité de pilotage et d'actualiser régulièrement une liste des difficultés économiques avec des recommandations idoines qui sera transmise aux rapporteurs du CCT.

2. Avis

Le CCT prend note de la Déclaration du FET et remercie les organisateurs, les membres du Comité de pilotage et les participants du FET pour leur engagement en faveur des objectifs du Traité d'Aix-la-Chapelle concernant l'intégration économique dans les régions frontalières. Il souligne les consultations et les travaux en cours entre les deux gouvernements, les Länder, la Région Grand Est, les départements et de nombreuses autres parties pour résoudre les défis et problèmes cités dans la Déclaration et renforcer les régions frontalières dans l'esprit des vœux du FET. Ceci vaut, par exemple, pour l'aménagement du territoire, les liaisons ferroviaires transfrontalières, le droit fiscal et social, la promotion des langues, l'apprentissage professionnel, la reconnaissance de diplômes, de même que pour les formalités nécessaires pour le détachement des travailleurs. Le CCT se réjouit de la thématisation possible des études en alternance transfrontalières dans les négociations. S'agissant de l'indemnisation du chômage partiel, il rappelle les discussions menées dans les séances du 31 mai 2021 et du 12 mars 2022, ainsi que la décision du CMFA du 31 mai 2021. A propos des règles du télétravail, il signale sa recommandation sur ce thème [projet de délibération à l'ordre du jour]. Le CCT remercie le FET pour l'expression forte de la nécessité de poursuivre l'engagement de ses membres sur l'ensemble des sujets mentionnés et de les conduire au succès. Le CCT salue l'annonce du FET de poursuivre son engagement et accepte avec gratitude cette offre de dialogue. Les moyens actuels du Secrétariat commun du CCT ne lui permettent pas de s'impliquer davantage dans l'organisation d'une nouvelle édition du FET en 2023. Le mandat du CCT ne prévoit pas de compétence pour la diffusion d'informations relatives aux législations nationales et européennes portant sur les questions économiques et sociales. Le CCT suggère que les participants du FET se tournent vers les instances habituellement compétentes.

3. Recommandations

Au vu de la Déclaration finale du FET, le CCT recommande au CMFA de :

- Soutenir la construction et le développement des réseaux physiques et numériques transfrontaliers et de mener – sur la base de l'expérience acquise au cours des dernières années – une concertation constructive dans le domaine de l'aménagement du territoire.
- Soutenir les agences régionales et locales de développement et de tourisme dans la mise en œuvre de projets de communication (marketing territorial d'espaces transfrontaliers comme

par exemple le Rhin supérieur ou la Grande Région) communs à destination des pays-tiers (investisseurs et grand public).

- Lancer une étude pour l'introduction d'une application numérique pour certifier la protection sociale des travailleurs d'une entreprise opérant dans le pays voisin (en particulier le formulaire A1 ; passeport européen de sécurité sociale), sans que de tels documents doivent être établis lors de chaque activité transfrontalière.
- Accorder une priorité particulière à l'achèvement des travaux en cours sur l'allègement des formalités relatives au détachement dans la région frontalière franco-allemande (cf. recommandation du CCT du 12 mars 2022), afin de poursuivre le développement économique de la région et parallèlement, renforcer les droits des salariés grâce à une réglementation plus transparente et plus facilement applicable.
- Poursuivre le renforcement des mesures de soutien à l'enseignement de la langue du voisin en application des articles 10, 13 et 15 du Traité d'Aix-la-Chapelle et en soutenant le recours à des méthodes pédagogiques qualitatives et innovantes, ce qui permettrait aussi de valoriser le patrimoine linguistique régional et l'histoire spécifique des territoires frontaliers.